3F et Grand Paris Aménagement signent le 4 janvier 2023 une convention de partenariat pour renforcer la qualité du logement dans les opérations d'aménagement.

Signature d'une convention de partenariat entre 3F et Grand Paris Aménagement

Publié le 09/01/2023

Grand Paris Aménagement et 3F signent le 4 janvier 2023 une convention de partenariat





Grand Paris Aménagement et 3F signent une

convention partenariale le 4 janvier 2023 qui vise à renforcer leur collaboration pour de nombreux projets immobiliers et urbains existants et à venir en Ile-de-France. **Pour Jean-Philippe Dugoin-Clément, Président de GPA** « cette convention illustre la volonté de GPA de conduire des opérations qui concourent à réduire les fractures territoriales en Ile-de-France, chaque fois qu'il est possible de le faire. C'est la vocation d'intérêt général de l'établissement ».

- « 3F est très fière d'être le partenaire d'un projet de territoire de cette envergure, précise **Fabrice Le Saché, Président de 3F**. C'est la reconnaissance de la capacité de 3F à penser l'habitat d'aujourd'hui et de demain, dans une démarche globale d'aménagement d'un territoire complexe tel que l'Île-de-France. »
 - L'objet de la convention

Par cette convention, le groupe 3F et GPA s'engagent à respecter un certain nombre de principes en matière de qualité des opérations, de préservation de l'environnement et de gestion des résidences, réaffirmant ainsi le partage d'une même vision en matière de qualité de Vi(II)e. Elle définit également les perspectives de co-développement, d'innovation et d'expérimentation dans le cadre d'opérations communes.

• Une convergence d'ambitions et de méthodes

Les deux partenaires partagent déjà de nombreux objectifs en matière de construction durable, de qualité des logements, de maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs ou encore de place donnée aux architectes. Ces ambitions se retrouvent dans le plan stratégique de GPA, qui souhaite approfondir ses relations avec les bailleurs sociaux pour leur donner une plus grande place au sein de ses opérations, afin de favoriser de manière plus efficace la mixité sociale et le rééquilibrage territorial de l'offre de logements.

Ainsi, Grand Paris Aménagement a pour objectif à terme de commercialiser 75 % des logements sociaux produits annuellement directement à des bailleurs sociaux, afin de soutenir la maîtrise d'ouvrage directe de leurs opérations. Cela passe également par une meilleure connaissance des produits et dispositifs proposés par les bailleurs, pour affiner la programmation des opérations d'aménagement et répondre au mieux aux besoins des territoires dans une logique de parcours résidentiels et de mixités.

3F a lancé en 2022 la démarche **3F** Climat qui associe à la fois des objectifs de sobriété carbone, la santé et le bien-être, l'habitabilité et les services. Cette démarche vise à promouvoir dans les constructions et dans les usages la sobriété en termes de matériaux, d'énergie, de ressources naturelles, de gestion de l'eau. **3F** souhaite s'appuyer sur les aménageurs pour déployer cette démarche à large échelle et participer à la structuration des filières décarbonées.

3F premier partenaire bailleur de GPA. GPA premier partenaire aménageur de 3F.

Ces dernières années le groupe 3F a été le principal bailleur à intervenir auprès de GPA pour la réalisation de logements locatifs sociaux, notamment pour des opérations particulièrement complexes comme à Villeneuve-Saint-Georges, Clichy-sous-Bois, Trilport, Gonesse ou Villepinte. Grâce à cette expérience de collaboration, les parties structurent leur partenariat pour les prochaines années, avec la signature pour GPA de cette première convention avec un bailleur social. 3F a été référencé dans le cadre de l'AMI promoteur lancé par GPA en avril 2022, en se distinguant dans différentes thématiques et notamment : la qualité d'usage des logements, la santé et le bien-être, les performances environnementales, les matériaux et les modes de construction ainsi que l'innovation.

TÉLÉCHARGER LE FICHIER